



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 5 MARS 2010**

*L'an deux mil dix, le vendredi cinq mars à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Maire.*

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- N°1 - Désignation d'un secrétaire
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 29 janvier 2010
  - N°3 - Lecture des décisions
  - N°4 - Compte Administratif 2009 du service de l'Assainissement
  - N°5 - Compte de gestion 2009 du service de l'Assainissement
  - N°6 - Service de l'Assainissement : affectation de résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2009
  - N°7 - Budget Primitif 2010 du service de l'Assainissement
  - N°8 - Compte administratif 2009 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT
  - N°9 - Compte de gestion 2009 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT
  - N°10 - Budget Primitif 2010 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT
  - N°11 - CPI : Aménagement des réseaux de l'Ecoulanderie
  - N°12 - CPI : Constitution groupement de commande pour aménagement de travaux de l'Ecoulanderie
  - N°13 - Lotissement "Le Cèdre du Liban": vente du lot n°13 aux consorts SEGUELA
  - N°14 - Interdiction faite aux poids-lourds en transit d'emprunter la route de Lessay et la route de St Malo et approbation du montant des travaux à effectuer.
  - N°15 - Tarifs du camping : actualisation
  - N°16 - Fixation des taux de promotion pour avancements de grade année 2010
  - N°17 - Modification d'un temps de travail à temps non complet
  - N°18 - Orchestre à l'Ecole : modalités de rémunération des enseignants
  - N°19 - Actualisation des aides sociales en faveur des fonctionnaires territoriaux
  - N°20 - Demande de subvention pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise St Pierre
  - N°21 - Subventions pour ravalement de façades
  - N°22 - Musée : vente de divers produits
  - N°23 - Droits de place du marché BIO (semaine du développement durable)
- Questions diverses

**PRESENTS :**

*Monsieur LAMY, Monsieur BOURDIN, Madame LEDUC, Monsieur LEROUGE, Madame LAURET, Monsieur LONGERON, Monsieur MOREL, Madame PLANCHAIS, Madame CARTENI, Monsieur HERBOUX, Madame MARTINEL, Monsieur LESAUVAGE, Madame LECAPELAIN, Madame GALLET-MOREEL, Monsieur COSNEFROY, Madame FOURNIER, Monsieur FEUILLET, Monsieur SAVARY, Madame LECOUTURIER.*

**PROCURATION :**

*Madame SOREL a donné procuration à Monsieur BOURDIN.*

Monsieur FONTY, a donné procuration à Monsieur LESAUVAGE.  
 Madame VAUTRIN a donné procuration à Monsieur le Maire.  
 Madame BOHUON a donné procuration à Monsieur MOREL.  
 Monsieur GAUNELLE a donné procuration à Madame LEDUC.  
 Monsieur FLOQUET a donné procuration à Madame CARTENI.

**ABSENTS** : Mademoiselle DELAFOSSE, Monsieur COUSIN, Madame KULTERER, Monsieur SALMON

### **N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LONGERON, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

### **N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2010**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **N° 3 – LECTURE DES DECISIONS**

Pas de remarques particulières

### **N° 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2009 du Service de l'Assainissement qui se résume comme suit :

<b>Service de l'Assainissement / Exécution Budgétaire 2009</b>					
			<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total Cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	A	670 547,23	633 200,00	1 303 747,23
	Titre de recettes émis	B	416 936,15	636 537,69	1 053 473,84
	Rattachements	C			
	Restes à réaliser	D			
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	E	393 300,00	633 200,00	1 026 500,00
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	310 163,44	566 177,04	876 340,48
	Rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-H			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	B-G	106 772,71	70 360,65	177 133,36
	Déficit	F-B			
	Restes à réaliser				
	Excédent	C-G			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Déficit	G-C			
	Excédent			0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Déficit		277 247,23		277 247,23
	Excédent			70 360,65	
	Déficit		170 474,52		100 113,87

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat de la clôture</b>
<b>Investissement</b>	-277 247,23	-	106 772,71	-170 474,52
<b>Exploitation</b>	30 834,59	30 834,59	70 360,65	70 360,65
<b>Total Cumulé</b>	<b>-246 412,64</b>	<b>30 834,59</b>	<b>177 133,36</b>	<b>-100 113,87</b>

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*- Monsieur COSNEFROY s'inquiète de l'évolution à la hausse de la consommation d'électricité.*

*- Monsieur le Maire précise qu'elle s'explique en partie par les dysfonctionnements constatés lors des premiers mois de mise en œuvre de la serre de séchage des boues. La régulation constatée depuis les derniers réglages de la centrifugeuse devrait se confirmer.*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le Compte Administratif 2009 du Service de l'Assainissement.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 5 - COMPTE DE GESTION 2009 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

*Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2009 du service de l'assainissement, établi par Monsieur le Receveur et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur Le Maire,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le Compte de Gestion 2009 du Service de l'Assainissement.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 6 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

*Comme chaque année, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice qui vient de se terminer.*

*Ce résultat d'exploitation s'élève à 70 360,65 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :*

*Compte 1068 : Réserves diverses : 70 360,65 €  
Compte 002 : Résultat antérieur reporté : néant*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*DECIDE d'affecter comme suit le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2009 du service de l'Assainissement :*

*Compte 1068 : Réserves diverses : 70 360,65 €*

*Compte 002 : Résultat antérieur reporté : néant*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 7 - BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

*Le Budget Primitif 2010 du service de l'Assainissement s'équilibre à 2 033 440,77€ répartis comme suit :*

**BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**

Collectivité : Ville de COUTANCES

Budget annexe du Service de l'Assainissement / Exercice 2010

Document budgétaire : Budget Primitif 2010

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 393 940,77</b>		<b>1 393 940,77</b>	
		1 344 440,77	49 500,00	1 209 940,77	184 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves			350 360,65	
13	Subventions d'investissement		49 500,00	307 462,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	46 000,00		552 118,12	
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>				
20	Immobilisations incorporelles	0,00			
21	Immobilisations corporelles	139 000,00			
23	Immobilisations en cours	988 966,25			
27	Autres Immobilisations financières				
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>				117 000,00
48	Comptes de régularisation				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				67 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	170 474,52			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>639 500,00</b>		<b>639 500,00</b>	
		455 500,00	184 000,00	590 000,00	49 500,00
60	Achats et variation des stocks	210 800,00			
61	Services extérieurs	57 900,00			
62	Autres services extérieurs	2 300,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
64	Charges de personnel	173 500,00			
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		117 000,00		
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			425 000,00	
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			165 000,00	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels			0,00	49 500,00
79	Transferts de charges				
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		67 000,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté				
	<b>TOTAL</b>	1 799 940,77	233 500,00	1 799 940,77	233 500,00
		<b>2 033 440,77</b>		<b>2 033 440,77</b>	
	Excédent		0,00		
	Déficit				

*Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver ce budget. Un commentaire détaillé est intégré au document budgétaire.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le budget primitif 2010 du service de l'Assainissement.*

*Ainsi fait et délibéré.*

**N° 8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE « OPERADELOT »**

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2009 du Budget à Comptabilité Distincte « OPERADELOT » qui se résume comme suit :*

OPERADELLOT / EXECUTION BUDGETAIRE 2009					
			Investissement	Exploitation	Total Cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	A	966 433,44	929 100,00	1 895 533,44
	Titre de recettes émis	B	803 319,23	509 830,16	1 313 149,39
	Rattachements	C			
	Restes à réaliser	D			
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	E	279 800,00	962 935,62	1 242 735,62
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	23 189,71	542 664,78	565 854,49
	Rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-H			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	B-G	780 129,52		747 294,90
	Déficit	F-B		32 834,62	
	Restes à réaliser				
	Excédent	C-G			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Déficit	G-C		33 835,62	
			686 633,44		652 797,82
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent		93 496,08	1 001,00	94 497,08
	Déficit				

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture
<b>Investissement</b>	-686 633,44	-	780 129,52	93 496,08
<b>Exploitation</b>	33 835,62	-	-32 834,62	1 001,00
<b>Total Cumulé</b>	<b>-652 797,82</b>	<b>0,00</b>	<b>747 294,90</b>	<b>94 497,08</b>

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le compte administratif 2009 du Budget à Comptabilité Distincte « OPERADELOT ».*

*Ainsi fait et délibéré.*

### **N° 9 - COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE « OPERADELOT »**

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2009 du Budget à Comptabilité Distincte « OPERADELOT » établi par Monsieur le Receveur Municipal et dont les résultats sont strictement conformes au Compte Administratif.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,*

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2009 du Budget à Comptabilité Distincte « OPERADELOT ».

Ainsi fait et délibéré.

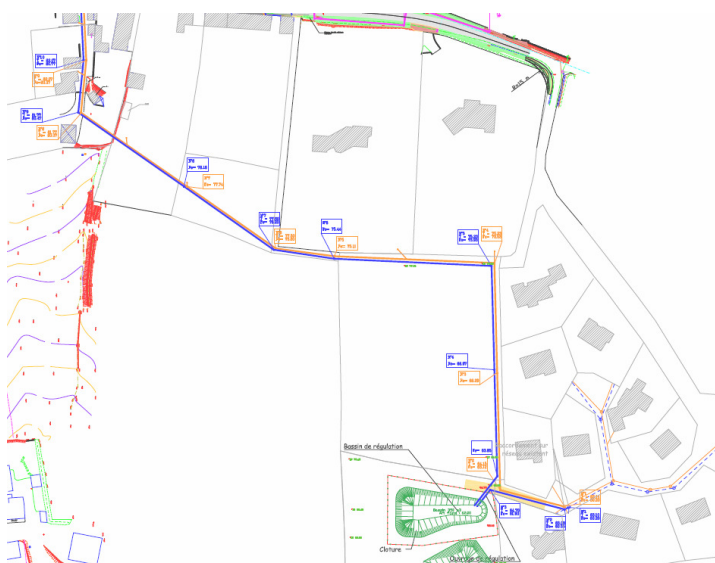
## N° 10 - BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET " OPERADELOT " "

Le Budget Primitif 2010 du Budget " OPERADELOT " s'équilibre à 1 055 396, 08€ répartis comme suit :

OPERADELOT / BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2010					
Collectivité : Ville de COUTANCES					
Budget à comptabilité distincte : Opéradelot					
Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>448 496,08</b>		<b>448 496,08</b>	
		0,00	448 496,08	93 496,08	355 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées		210 996,08		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
27	Autres Immobilisations financières				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		237 500,00		355 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement				
001	Résultat d'investissement reporté			93 496,08	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>606 900,00</b>		<b>606 900,00</b>	
		243 900,00	363 000,00	361 400,00	245 500,00
60	Achats et variation des stocks	229 500,00			
61	Services extérieurs				
62	Autres services extérieurs	1 000,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés	400,00			
64	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	8 000,00			
67	Charges exceptionnelles	5 000,00			
042	Opérations d'ordre en fonctionnement de section à section		355 000,00		237 500,00
043	Opérat. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		8 000,00		8 000,00
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			355 000,00	
71	Productions stockées				
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			5 399,00	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat de fonctionnement reporté			1 001,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>243 900,00</b>	<b>811 496,08</b>	<b>454 896,08</b>	<b>600 500,00</b>
		<b>1 055 396,08</b>		<b>1 055 396,08</b>	
	Excédent			0,00	
	Déficit				

*Il est proposé  
Municipal  
Budget Primitif  
\*\*\*\*\**

*Le Conseil  
- Après  
Monsieur  
- Madame  
MOREEL  
Monsieur le  
crédits inscrits  
6045.5.*



*au Conseil  
d'approuver ce  
2010.*

*Municipal,  
l'exposé de  
BOURDIN,  
GALLET-  
interroge  
Maire sur les  
au compte*

*- Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'une provision en vue du financement d'une étude pour l'aménagement des terrains de « La Vallée ». Aucun option quant à cet aménagement n'est à ce jour privilégiée mais la réserve foncière ne pourra être gelée indéfiniment.*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le Budget Primitif 2010 du Budget à Comptabilité Distincte « OPERADELOT ».*

*Ainsi fait et délibéré.*

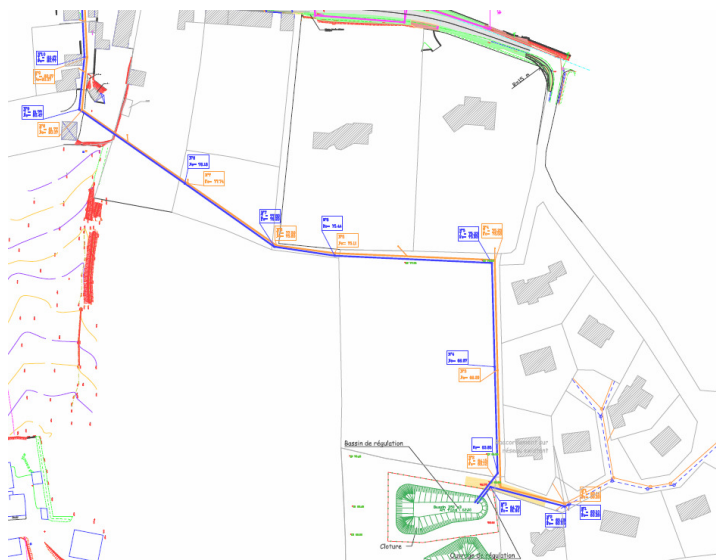
---

## **N° 11 - AMENAGEMENT DES RESEAUX DE L'ECOULANDERIE**

*La communauté de communes du canton de Coutances va procéder aux travaux d'aménagement du village de l'Écoulanderie dans le cadre du contrat de pôle intercommunal.*

*Parallèlement, la ville de Coutances va raccorder le village de l'Écoulanderie aux réseaux d'assainissement et de collecte des eaux pluviales avec la création d'un bassin de rétention. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 62 297,00 € HT. La durée prévisionnelle des travaux, qui devraient être achevés pour le mois d'août, est de deux mois.*

*Le dossier complet pourra être consulté auprès des services techniques de la Ville de Coutances.*



*Il est proposé au conseil municipal :*

- d'approuver ce projet ainsi que le montage financier,*
- d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés à passer avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur LESAUVAGE,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE ce projet ainsi que le montage financier,*

*AUTORISE monsieur le maire à signer les marchés à passer avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE COMMUNE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE L'ECOULANDERIE**

*La ville de Coutances souhaite procéder à des travaux d'amélioration des réseaux du village de l'Ecoulanderie, parallèlement au projet d'aménagement réalisé dans le cadre du contrat de pôle intercommunal. Les deux chantiers étant concomitants et intervenant sur le même site, il est pertinent de constituer un groupement de commande.*

*L'intérêt du groupement de commande est simple : il permet de regrouper deux, trois voire plusieurs procédures d'appels d'offres en une seule. Cette procédure commune ne dispense pas les collectivités de devoir passer des marchés distincts.*

*Le groupement de commandes est défini par l'article 8 du code des marchés publics :*

L'article 8.I 2° précise que "des groupements de commandes" peuvent être constitués par des collectivités territoriales.

Puis l'article 8.II précise qu'"une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement."

C'est l'objet de la présente délibération. Afin de permettre la mise en œuvre d'une telle procédure, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dispositions suivantes :

**1/ Constitution d'un groupement :**

Membres : \* la communauté de communes du canton de Coutances  
\* la commune de Coutances

**2/ Objet du Groupement :**

Aménagement du village de l'Écoulanderie

**3/ Coordination du groupement :** Communauté de communes du canton de Coutances

**4/ Modalité de fonctionnement :** Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des entreprises. Le coordonnateur du groupement signe le marché, le notifie, l'exécute au nom de l'ensemble des membres du groupement. Les frais de consultation (publicité, reprographie) engagés par le coordonnateur du groupement seront à sa seule charge.

**5/ Modalités des procédures d'appel d'offres :** procédure adaptée.

**6/ Commission d'appel d'offres :**

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur du groupement.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LESAUVAGE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement.

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 13 : LOTISSEMENT «LE CEDRE DU LIBAN» (lot n°13)**

⇒ **Versement d'une subvention aux conjoints SEGUELA au titre du dispositif «pass foncier »**

⇒ **Demande de subvention en application du décret 2009-577 du 20 mai 2009**

⇒ **Délégation au Maire pour la signature des actes à intervenir**

*Les conjoints SEGUELA demeurant 8 avenue du Pré Neuf à Coutances ont réservé le lot n°13 du lotissement «Le Cèdre du Liban» à Coutances, d'une superficie de 369 m<sup>2</sup> et commercialisé au prix de 23 095,71 € HT.*

*Le SALF (1 % logement du BTP) a validé la finalisation de leur projet via le dispositif «Pass foncier».*

*Conformément aux délibérations du conseil municipal en date des 3 septembre et 17 décembre 2009, il est proposé au conseil municipal :*

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € aux conjoints SEGUELA*
- de solliciter de l'Etat une subvention de 1 000 euros en application du décret n°2009-577 du 20 mai 2009*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente portant sur le lot n°13 du lotissement «Le Cèdre du Liban».*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le versement d'une subvention de 3 000 € aux conjoints SEGUELA*

*SOLLICITE de l'Etat une subvention de 1 000 euros en application du décret n°2009-577 du 20 mai 2009*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente portant sur le lot n°13 du lotissement «Le Cèdre du Liban».*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 14 - INTERDICTION FAITE AUX POIDS LOURDS EN TRANSIT D'EMPRUNTER LA ROUTE DE LESSAY (RD2) ET LA ROUTE DE SAINT-MALO (RD44) ET APPROBATION DU MONTANT DES TRAVAUX A EFFECTUER**

*Durant l'été 2009, nous avons reçu de la part du Conseil Général de la Manche, et plus particulièrement de la Direction des Routes Départementales (DRD), un dossier relatif au transit des poids lourds à Coutances.*

*Pour des raisons de sécurité, mais aussi pour désengorger le centre-ville, une réflexion a été menée par nos services, conjointement à ceux du Département, en vue d'interdire la circulation des poids lourds sur les routes de Saint-Malo (RD44) et de Lessay (RD2).*

*La commission travaux s'est réunie le 5 octobre 2009 pour prendre connaissance du dossier et émettre des observations quant aux propositions effectuées par la DRD.*

*Ces propositions visent principalement à modifier la signalisation routière pour que les poids lourds - hors livraisons – ne traversent plus le centre-ville.*

*L'idée étant que les chauffeurs routiers soient envoyés sur la rocade et ce, qu'ils viennent de Gavray, Granville, Agon-Coutainville, Lessay, Périers ou encore Saint-Lô.*

*Le 23 octobre, nous nous sommes rendus dans les bureaux de la DRD pour mettre en commun leur projet et les remarques effectuées par la commission travaux.*

*Suite à cette réunion, et après discussion, le projet est reparti dans les bureaux du Département pour finalisation. Il est revenu dans nos services le 18 février, prenant en compte nos remarques, et nous précisant le chiffrage final incombant à la Ville.*

*L'ensemble du projet est en effet divisé en trois dossiers : le premier à la charge du Conseil Général, le second à la charge de la Ville et enfin le dernier à la charge des deux collectivités.*

*Le montant des travaux est évalué à 65 000 € TTC. Il se décompose de la manière suivante :*

- Conseil Général : 40 000 €*
- Ville : 25 000 €*

*Ces travaux pourraient avoir lieu en mars ou avril, en fonction des possibilités du Conseil Général. L'entreprise SIGNATURE S.A.S, sise à Cormelles-le-Royal, a été retenue par le Conseil Général pour effectuer les modifications de signalisation.*

*L'arrêté d'interdiction de circulation ne prendrait évidemment effet qu'une fois le remplacement de ces panneaux effectué.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal :*

- d'approuver l'interdiction de circulation des poids lourds en transit sur les routes de Saint-Malo (RD44) et de Lessay (RD2) ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'interdiction de circulation sur ces deux voies une fois les travaux effectués ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande relatif à ces travaux.*

*\*\*\*\*\**

*Le Conseil Municipal,*

- Après l'exposé de Monsieur Le Maire,*
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE l'interdiction de circulation des poids lourds en transit sur les routes de Saint-Malo (RD44) et de Lessay (RD2) ;*



- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 16 - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2010**

Avant la loi du 19 février 2007 qui a modifié le statut de la fonction publique territoriale, les quotas d'avancement de grade étaient fixés par un arrêté du Ministère de la Fonction Publique qui avait une valeur nationale.

Chaque grade avait un quota fixé unilatéralement. L'assiette des quotas correspondait à l'effectif des fonctionnaires relevant d'un grade, de plusieurs grades ou de l'intégralité du cadre d'emplois.

Ce dispositif a été abrogé par la loi du 19 février 2007 qui a modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale. Les quotas applicables à tous les fonctionnaires (à l'exception des membres du cadre d'emplois des agents de la Police Municipale) pouvant être promus au titre de l'avancement de grade, sont désormais fixés par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Le quota s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour prétendre à l'avancement de grade.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 19 février 2007, le Comité Technique Paritaire, sera consulté sur les propositions suivantes le 1<sup>er</sup> mars prochain.

<b>grade d'avancement</b>	<b>nbre d'agents promouvables</b>	<b>taux d'avancement</b>	<b>avis CTP</b>	<b>date d'avis</b>	<b>date délibération</b>
Adjoint administratif de 1 <sup>ème</sup> classe	1	100%		1-mars-10	
Adjoint technique de 1 <sup>ème</sup> classe	5	60%		1-mars-10	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	20%		1-mars-10	

Sous réserve de ces avis, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Le Maire,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-avant mentionnées.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 17 : MODIFICATION D'UN TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS NON COMPLET**

Rappelons tout d'abord que toute modification d'un temps de travail à temps non complet doit être soumis au Comité Technique Paritaire pour avis puis à l'assemblée délibérante pour décision.

Dans le cas présent, il s'agit de modifier la situation administrative de Melle Véronique GOULLE qui effectue 24 heures/semaine aux archives et un certain nombre d'heures «flottantes» au Musée tant pour remplacer ses collègues titulaires que pour renforcer quand il le faut le service.

Un accord est intervenu sur une annualisation de ce temps sur les bases suivantes :

- Emploi : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Temps de travail au 28 février 2010 : 24 h/semaine
- Temps de travail proposé au 1<sup>er</sup> mars 2010 : 28 h/semaine

Cette modification a reçu un avis favorable du CTP lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LEDUC,

- Madame GALLET-MOREEL interroge Monsieur le Maire sur les intentions de la Municipalité quant au poste de conservateur du Musée, à ce jour vacant.

- Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune urgence en la matière et ce pour deux raisons majeures. D'une part, la rémunération de l'ancienne conservatrice reste pour quelques mois encore à la charge de la commune. Un recrutement immédiat n'est pas budgétairement envisageable.

D'autre part, le personnel en place fournit un travail satisfaisant qui permet un fonctionnement tout à fait correct de l'établissement.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de ce temps de travail à temps non complet.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 18 - PROJET : ORCHESTRE A L'ECOLE : MODALITES DE REMUNERATION DES ENSEIGNANTS**

Par délibération en date du 5 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet «orchestre à l'école» et son plan de financement.

Par contre, cette délibération n'apportait aucune précision sur le temps d'intervention des enseignants et les modalités de leurs rémunérations.

Ces précisions sont les suivantes :

Nombre de semaines d'intervention : 34  
Début d'intervention : semaine 39 de 2009 (21-25 septembre)  
Fin d'intervention : semaine 26 (21-25 juin 2010)  
Nombre d'enseignants intervenant : 4

Répartition des interventions :

	E. HERAUD (E.M.M)	F. LECLERC	J.B HEGO (E.M.M)	I. LEGRAVEY (E.M.M)
Par semaine	1,50	1,50	0,50	2
Sur l'année scolaire	51,00	51,00	17,00	68,00

Nombre total d'heures d'intervention : 187,00 H

Crédits budgétaires affectés : 5 600,00 €  
(hors charges employeur)

Soit pour Mr E. HERAUD : 2 036,36 €  
pour Mr F. LECLERC : 1 527,27 €  
pour Mr JB HEGO : 509,09 €  
pour Mme I. LEGRAVEY : 1 527,27 €

S'agissant d'une action spécifique limitée dans le temps, les rémunérations seront versées soit dans le cadre d'une augmentation d'activités accessoires, soit dans le cadre d'heures complémentaires, soit dans le cadre d'un contrat spécifique pour Monsieur F. LECLERC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces modalités de rémunération.
- d'autoriser le recrutement de Monsieur Frédéric LECLERC dans un cadre contractuel.

Les crédits seront inscrits au Budget 2010.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LEDUC,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces modalités de rémunération.

AUTORISE le recrutement de Monsieur Frédéric LECLERC dans un cadre contractuel.

Ainsi fait et délibéré.

### N° 19 - AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DE LEURS FAMILLES : TAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2010

Nos services ont eu connaissance récemment des taux retenus pour 2010 concernant les actions d'aide sociale que les collectivités peuvent engager au bénéfice de leur personnel.

Toutes les prestations sont revalorisées d'environ 0,70 % sauf la prestation repas revalorisée de 2,70 %. Le tableau des plafonds de ressources reste inchangé (plafond indiciaire).

Le tableau ci-dessous reproduit les tarifs proposés et applicables rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

PRESTATIONS	TAUX JOURNALIER MOYEN	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
<b>I - AIDE AUX PARENTS EN REPOS</b> (séjours dans les établissements de repos ou de convalescence avec des enfants de moins de 5 ans)	21,27 €/jour	-	35 jours par an
<b>II - SEJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS</b>			
1 - <u>EN CENTRES DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT/COLONIES DE VACANCES</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	6.82 €/jour 10.34 €/jour	INDICE BRUT  ≤ 579	45 jours par an
2 - <u>EN CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</u> (centres de loisirs agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports)	4.93 €/jour 2.48 €/ ½ journée		-
3 - <u>EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES (Maisons familiales et villages familiaux) ET EN GITES DE FRANCE (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour)</u> * pension complète en centre familial de vacances * autres formules de séjours et séjours en gîtes de France	7.19 €/jour 6.82 €/jour		45 jours par an
4 - <u>SEJOURS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE EDUCATIF (CLASSES TRANSPLANTEES, DE DECOUVERTE, DE PATRIMOINE, ETC ...)</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * séjours de 21 jours et plus * séjours au moins égale à 5 jours et inférieurs à 21 jours	70.78 € (forfait) 3.36 €/jour		-
5 - <u>SEJOURS LINGUISTIQUES (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour)</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	6,82 €/jour 10.34 €/jour		21 jours par an
<b>III - MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES</b>			
1 - <u>ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS</u>	148.85 €/mois		jusqu'au terme du moins des 20 ans de l'enfant
2 - <u>SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPECIALISES POUR HANDICAPES (PAS DE CONDITION D'AGE)</u>	19.48 €/jour		45 jours/an

3 - ALLOCATION SPECIALE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UNE INFIRMITÉ ET POURSUIVANT DES ETUDES OU EN APPRENTISSAGE AU-DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS	116.76 €/mois		Dès l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois des 27 ans de l'enfant
IV - RESTAURATION DU PERSONNEL	1.14 € par repas	Indice Brut ≤ 548	-

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré.

### N° 20 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST PIERRE

Comme les années précédentes, l'Etat participe à l'entretien (une visite par an) des orgues classées au titre des monuments historiques, pour la moitié de la dépense sous forme de subvention calculée sur le montant hors taxes du devis.

Le devis transmis par la SARL CONAN (manufacture d'orgues) s'élève pour une intervention à 853,99 € HT auxquels il convient d'ajouter les frais de déplacement d'un montant de 252,23 € soit un coût global de 1 106,22 € Euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération et de solliciter de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la subvention ci-dessus définie.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LEDUC,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération et de sollicite de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la subvention ci-dessus définie.

Ainsi fait et délibéré.

### N° 21 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

Propriétaire	Propriété	Nature des	Montant	Subvention
--------------	-----------	------------	---------	------------

		<b>travaux</b>	<b>retenu pour la subvention</b>	
Madame ESNOL Annie 32, rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances	32, rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances	Changement de menuiseries	7 908,97 €	1 000,00 €
M et Mme NAUDIN Laurent 9, rue de l'Aqueduc 50200 Coutances	9, rue de l'Aqueduc 50200 Coutances	Changement de menuiseries	5 203,26 €	780,48 €
Madame HUREL Paulette 12, impasse du Serpolet 50200 Coutances	12, impasse du Serpolet 50200 Coutances	Changement de menuiseries	6 000,00 €	900,00 €
Madame GERARD Colette 48, rue d'Ilkley 50200 Coutances	48, rue d'Ilkley 50200 Coutances	Changement de menuiseries	744,83 €	111,72 €
Madame REAU Thérèse 123, résidence de la Plage 50770 Pirou	44, Bd Alsace-Lorraine 50200 Coutances	Changement de menuiseries	992,76 €	148,91 €
Madame LEFEVRE Dominique 3 B, rue Paul Letarouilly 50200 Coutances	3 B, rue Paul Letarouilly 50200 Coutances	Changement de menuiseries	929,98 €	93,00 €

*Le récolement des travaux a été effectué sur place le 18 février 2010.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*- Après l'exposé de Madame LECAPELAIN,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le versement des subventions ci-dessus mentionnées.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 22 - MUSEE – PRIX DE VENTE DE DIVERS PRODUITS**

*Le Musée a accueilli de janvier 2009 à mars 2009 une (petite) partie des œuvres de Madame Yvonne GUEGAN, peintre caennaise (1915 – 2005).*

*A la suite de cette exposition, les Amis d'Yvonne GUEGAN ont offert au Musée une de ces œuvres et nous nous sommes engagés à participer à la souscription de sa biographie.*

*Celle-ci vient de nous être livrée (tome 1) et sera donc en vente à la boutique du Musée au prix de 29 € TTC si le Conseil Municipal veut bien en décider ainsi.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

- Après l'exposé de Madame LEDUC,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE et CONFIRME le tarif ci-dessus mentionné.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 23 – DROITS DE PLACE MARCHÉ BIO SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2010**

Dans le cadre de la semaine du développement durable 2010, un marché bio sera organisé le 11 avril.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-après :

- 10 € les 4 m linéaires
- 5 € les 2 m linéaires
- 2,50 € le mètre supplémentaire

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LESAUVAGE,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de droit de place pour le marché bio lors de la semaine de développement durable, ci-après :

- 10 € les 4 m linéaires
- 5 € les 2 m linéaires
- 2,50 € le mètre supplémentaire

Ainsi fait et délibéré.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame GALLET-MOREEL interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la Maison d'Arrêt de Coutances.
- Monsieur le Maire tient d'abord à préciser concernant l'établissement actuel que la difficulté principale réside dans le surpeuplement. Le fonctionnement de la maison d'arrêt est par ailleurs satisfaisant.

*S'agissant d'un nouvel établissement, Monsieur le Maire ne souhaite pas alimenter une polémique quant à une éventuelle concurrence avec Cherbourg.*

*Il se contente de préciser que Coutances a vu récemment son statut de cité judiciaire clairement conforté et même renforcé. Il rappelle par ailleurs que la maison d'arrêt actuelle date du 19<sup>ème</sup> siècle.*

*Enfin, il mentionne qu'un emplacement réservé est matérialisé dans le plan local d'urbanisme pour un nouvel établissement et ce depuis plus de 20 ans.*

*Tout sera mis en œuvre avec Monsieur le Député COUSIN pour que la décision qui devrait intervenir sous 5 ans soit favorable à Coutances.*

*- Répondant à Madame FOURNIER, Monsieur le Maire confirme qu'il est encore possible de faire acte de candidature pour la location de vélos avec assistance électrique.*

*Si les modalités restent à finaliser, il est aujourd'hui certain que ce projet se concrétisera avec un financement extérieur à hauteur de 35 à 40 %.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---